

L'an deux mille vingt et un, le 04 du mois d'octobre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 28 septembre 2021, s'est rassemblé à la Salle du Conseil municipal, à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François Egron, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de conseillers votants : 34

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMÖET, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Yannick POULET et Fabrice DELAUNE.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Fernanda ALVES ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Léa RAINIER ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOUÏ, Philippe TARDY ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI, Christine GLEMAIN ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier COMMARIEU, Christine HERAUD.

Objet | Signature d'une convention entre la Ville de Cenon et le GIP GPV Rive Droite pour la poursuite des missions d'accompagnement du projet Vieille Cure

La signature de l'acte de cession de la Vieille Cure, propriété communale, au profit de la SAS Vieille Cure, a eu lieu le 27 juillet 2021. Il revient désormais au porteur de projet de développer la « Food Factory », projet économique axé sur la transition alimentaire.

Dans un premier temps, l'ancienne usine de la Vieille Cure fera l'objet d'une importante réhabilitation. Le projet devrait ensuite poursuivre son développement dans le lotissement d'activités situé face à la Vieille Cure, où seront implantés le parking, la distillerie...

En 2018, la Ville de Cenon avait missionné le Groupement d'intérêt public « Grand Projet de Ville » Rive droite pour lancer un appel à manifestation d'intérêt et donner une seconde vie à ce bâtiment emblématique du patrimoine cenonnais. Le GPV Rive Droite a ainsi travaillé avec le groupement retenu afin d'élaborer une proposition d'aménagement correspondant aux attentes de la Ville. En outre, le projet a fait l'objet d'un accompagnement du GPV Rive Droite auprès des partenaires relevant de la formation et de l'économie sociale et solidaire. Par sa présence et son rôle de médiateur, le GPV permet la mise en réseau et renforce la confiance des partenaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,
28 voix pour
0 abstention
6 voix contre

Prolonge la mission confiée au GPV Rive Droite pour suivre et accompagner la seconde phase de la vie du projet. La Convention jointe est proposée pour un montant de 10 000 €. La subvention sera versée en deux fois, 5 000 € sur l'exercice budgétaire 2021 et 5 000 € sur l'exercice 2022.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20211004-2021-126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2021

Publication : 08/10/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Jean-François Egron
Maire de Cenon